



**PORT AUTONOME DE KRIBI**

**PORT AUTHORITY OF KRIBI**

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° **007** -/AONO/PAK/CIPM/2019  
DU **22 AVR 2019** POUR LA SOUSCRIPTION DE L'ASSURANCE MALADIE AU PORT  
AUTONOME DE KRIBI.

Financement : Budget PAK exercice 2019

**1. Objet de l'Appel d'Offres**

Le Directeur Général du Port Autonome de Kribi (PAK), Maître d'Ouvrage, lance une consultation pour la souscription de l'assurance maladie au Port Autonome de Kribi.

**2. Consistance des Prestations**

Les prestations objet de la présente consultation sont groupés en un lot unique : assurance maladie. La consistance de ces prestations est détaillée dans les Termes de Référence (TDR) du présent DAO.

**3. Période d'exécution**

La période de couverture est de douze (12) mois du **1er octobre 2019 au 31 septembre 2020** à minuit.

**4. Participation et origine**

La participation au présent Appel d'Offres National Ouvert est réservée aux Compagnies d'Assurances de droit camerounais installées au Cameroun, remplissant les conditions prévues par la réglementation en vigueur dans les Etats membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA).

**La gestion des polices d'assurances relatives au présent Appel d'Offres sera assurée par le Courtier du Port Autonome de Kribi, PARTNERS SARL, B.P. 5740 Douala, Tél : (237) 233 42 04 85/699 714 143. Email : partners.c@hotmail.fr. Le Courtier se fera rémunérer par l'assureur, conformément à la réglementation en vigueur dans le secteur des assurances.**

**5. Financement**

Les prestations objet du présent Appel d'Offres sont financées par le Budget du Port Autonome de Kribi, Exercice 2019, dont l'imputation est :

- **Activité 3703** : Gestion des polices d'assurances et des garanties.
  - o **Tâche** : 3703002 « souscription et suivi des polices d'assurances et des garanties ».
  - **Lignes** : 625400 « Assurances maladie groupe et individuelle accidents ».

f



## 6. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés, au Rez de Chaussée de l'Immeuble Emergence, siège du Port Autonome de Kribi à Kribi, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : [contact@pak.cm](mailto:contact@pak.cm) dès publication du présent avis.

## 7. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu aux heures ouvrables à la Cellule des Marchés, au Rez de Chaussée de l'Immeuble Emergence, siège du Port Autonome de Kribi à Kribi, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : [contact@pak.cm](mailto:contact@pak.cm), dès publication du présent avis, contre présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de deux cent mille (200 000) FCFA dans le Compte spécial CAS- ARMP n°33598860001 94 à la BICEC.

La copie dudit reçu sera déposée au lieu du retrait du Dossier d'Appel d'Offres.

## 8. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies, marqués comme tel, doit être déposée à la Cellule des Marchés, au Rez de Chaussée de l'Immeuble Emergence abritant les services centraux du Port Autonome de Kribi, sis à Kribi, au plus tard le **24 JUN 2019** à 13 heures et revêtue de la mention :

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° **007**/AONO/PAK/CIPM/2019 DU **22 AVR 2019** POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE DU PORT AUTONOME DE KRIBI

**A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

**FINANCEMENT : Budget du Port Autonome de Kribi 2019**

## 9. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant de **huit millions (8 000 000) FCFA**, établie par un organisme financier ou une banque de premier ordre agréés par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce n°11 du DAO, valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

Les autres pièces administratives requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement financier agréé par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

f



## 10. Ouverture des plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps, l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le **24 JUIN 2019** à **14 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés du Port Autonome de Kribi dans la salle de réunion sise à l'immeuble EMERGENCE à Kribi.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

L'ouverture des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de 80 points sur 100.

## 11. Critères d'évaluation

### 11.1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires du présent Appel d'Offres sont notamment les suivants :

N°	Libellé du critère	Oui	Non
1	Fausse déclarations, substitution ou falsification des pièces administratives		
2	Absence d'une pièce administrative ou non-conformité de la caution de soumission		
3	Absence d'agrément d'exercice de la profession d'assureur		
4	Note technique inférieure à quatre-vingts (80) points sur cent (100)		
5	Absence de certification ISO 9001		
6	Présence d'informations financières dans l'offre technique		

### 11.2. Critères essentiels

Les offres techniques seront évaluées sur cent (100) points selon les critères suivants :

Critères	Notation (Points)
Présentation générale de l'offre	3 pts
Références générales du soumissionnaire, Ancienneté	6 pts
Références spécifiques du soumissionnaire dans les risques similaires dans les cinq (05) dernières années	10 pts
Description détaillée des garanties offertes	12 pts
Modalités de mise en jeu de la garantie	8 pts
Couverture des engagements réglementés : moyenne (2016, 2017, 2018)	15 pts
Couverture de la marge de solvabilité : moyenne (2016, 2017, 2018)	16 pts
Cadence de règlement des sinistres dans la branche similaire au cours des trois (03) dernières années (2016, 2017, 2018)	10 pts
Traité de réassurance ou partenaires techniques à l'étranger dans la branche similaire en cours de validité	10 pts
Qualité de service	10 pts
<b>Total</b>	<b>100 pts</b>

f



Le score minimum technique requis est de 80/100. Et seules les offres financières des soumissionnaires ayant atteint ce seuil seront ouvertes.

Les critères et sous critères essentiels sont détaillées, pour chaque lot, dans le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

## 12. Méthode de sélection de l'Assureur

La méthode de sélection du consultant est celle fondée sur la qualité et le coût conformément aux spécifications du RPAO, à savoir que Les poids respectifs attribués aux propositions technique et financière sont :

Poids de l'offre technique (T) = 80%

Poids de l'offre financière (F) = 20%

La note globale (Ng) d'une offre est obtenue par pondération de la note technique (Nt) par le poids de l'offre technique (T) et de la note financière (Nf) par le poids de l'offre financière (F) selon la formule suivante :  $Ng = (Nt \times T + Nf \times F)$ .

L'offre ayant obtenu la note globale (Ng) la plus élevée est classée la « mieux disante ». Les autres offres seront classées suivant l'ordre décroissant des notes globales.

## 13. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 14. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'adresse suivante :

**Siège du Port Autonome de Kribi à Kribi, Direction Générale, 2ème étage de l'immeuble EMERGENCE, Tél. : (237) 222 46 21 00 Fax : (237) 222 46 21 04, BP : 203 Kribi, e-mail : contact@pak.cm.**

f

Kribi, le **22 AVR 2019**

**Le Directeur Général du Port Autonome de Kribi  
Autorité Contractante**



*Patrice Melom*

### Ampliations :

- PCA/PAK
- PCIPM/PAK
- CHRONO
- ARCHIVES
- AFFICHAGE.